



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

**Cabinet
CVS 1^{er} degré**

Affaire suivie par :
Hervé BRUN
Tél : 01 64 41 27 55
Mél : herve.brun@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 31 août 2021

Madame l'Inspectrice d'académie –
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne
à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles,
Mesdames et Messieurs les enseignants,

s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Tableau des procédures 1^{er} degré – mise à jour 2021 / 2022

Comme chaque année, le tableau des procédures de signalement et de veille 1^{er} degré, vis-à-vis des élèves qui nous sont confiés, a été actualisé et vous est transmis, accompagné des formulaires spécifiques à chaque procédure.

Vous vous assurerez que la version de ce tableau, affichée dans votre bureau, est bien celle de l'année en cours. Je vous rappelle que trois de ces dispositifs de signalement et de vigilance concernent directement les diverses manifestations de violences que vous rencontrez aujourd'hui dans l'exercice de votre métier : l'Absentéisme scolaire, les Faits Etablissements et les Remontées d'Information Préoccupantes.

Chacune de ces procédures est spécifique, mais un même évènement peut conduire à activer plusieurs de ces procédures en même temps et cela peut parfois entraîner une certaine indécision.

Vous n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre IEN et ou du Conseiller Vie Scolaire 1^{er} degré.

Ces signalements sont traités par des services ou des organismes différents.


Vous veillerez à utiliser la version actualisée du formulaire. De même, soyez attentif à ce que votre document soit lisible (clarté de la rédaction s'il est manuscrit, syntaxe, ...), qu'il réponde à l'ensemble des informations attendues et soit transmis selon le mode de transmission attendu. Pour l'absentéisme, une procédure numérique devrait être activée prochainement.

Vous aurez compris qu'en vous rappelant ces quelques principes simples, je me fais l'intermédiaire des services en charge du traitement de vos signalements, afin que dans la mesure du possible, la tâche leur soit facilitée.

Enfin, je veux souligner l'importance de la rapidité de transmission de ces informations à votre IEN et à mes services.

Je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme.

**L'Inspectrice d'académie –
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,**



Valérie DEBUCHY